

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Le printemps arrive tel une renaissance. Les associations combovinoises et du regroupement pédagogique intercommunal ont déjà proposé des temps de rencontre conviviaux et préparent ceux à venir. Lors des vœux, je remercie traditionnellement tous les bénévoles, acteurs de la vie associative. Nous avons tous conscience que grâce à ces initiatives, dont la diversité est une richesse, c'est une âme qui se dégage. Que du bonheur : on chante, on danse, on déguste, on s'active, on chine, on peint, on s'amuse, on découvre... Notre présence à ces rendez-vous démontre notre intérêt au maintien de ces événements. Profitons de ces opportunités locales !

L'équipe municipale, soucieuse des attentes ou volontés associatives consulte actuellement chaque association. En effet, nous avons la préoccupation d'intégrer les souhaits et faciliter l'organisation des événements à venir pour notre prochain projet de rénovation d'un bâtiment communal ou d'un aménagement urbain.

Par ce mot, j'ai le regret de vous informer du départ de Monsieur Sébastien Delarbre. Celui-ci en acceptant de nouvelles fonctions et responsabilités professionnelles, Madame la Préfète n'a pas eu d'autre choix que de prononcer la démission de son poste d'Adjoint, y compris celui d'élus municipal. Je lui souhaite une pleine réussite et épanouissement dans ses nouvelles responsabilités bi-départementales. Je le remercie très sincèrement pour son engagement pendant ces 9 années envers le territoire dans un respect des valeurs de notre conseil municipal : l'intégrité, la loyauté, la neutralité et le respect.

Madame Magali Chazalet occupant des délégations sur les affaires scolaires depuis le début du mandat a été élue 3^{ème} adjointe. L'équipe municipale est désormais au nombre de 10 élus pour représenter la collectivité et répondre à l'ensemble des intérêts communaux. Aussi, sont désignés délégués au syndicat de l'eau (SMESV) Messieurs Laurent More et Yves Chazalet.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau feuillet.

Bien cordialement, Séverine BOUIT, Maire

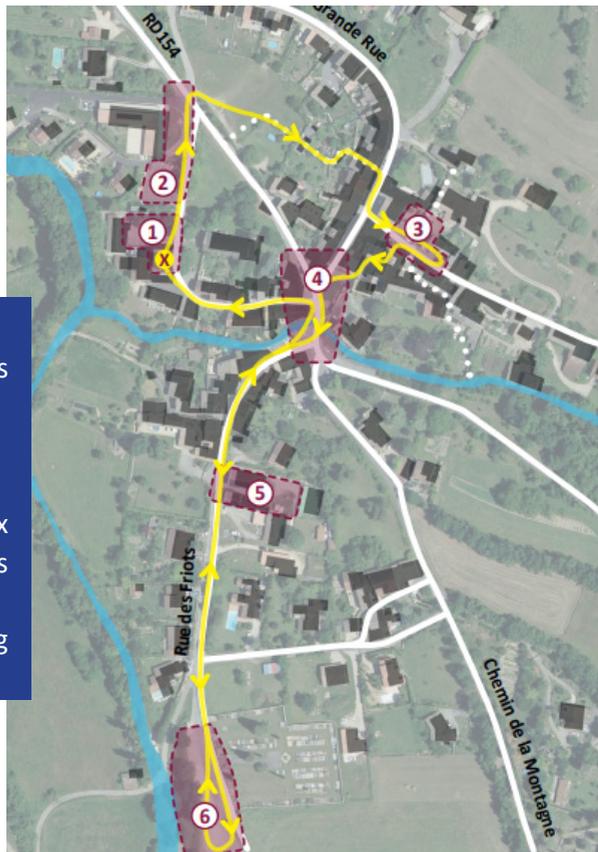


RÊVONS ENSEMBLE COMBOVIN

Il y a déjà 6 mois, les Combovinoises et Combovinois ont été conviés à déambuler dans notre village afin de recueillir leurs perceptions sur six sites significatifs pour la vie de notre commune.

LE PARCOURS

1. Le parvis de la salle des fêtes et de la mairie, l'église
2. L'école et ses abords
3. La place du haut
4. Le carrefour des 3 ruisseaux
5. Le temple et les ateliers techniques
6. L'aire de loisirs et le parking du cimetière

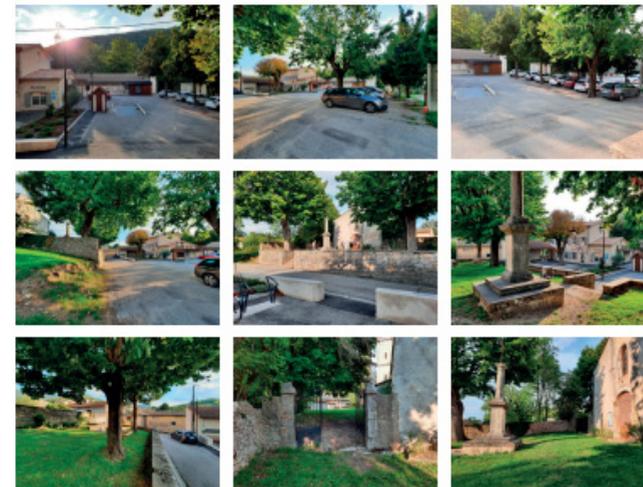


Cette consultation qui a été mise au point et conduite en partenariat avec le CAUE et le parc naturel du Vercors, a permis d'établir un document de travail qui servira de socle dans une réflexion sur l'aménagement de notre village.

Cette démarche a permis à la trentaine de participants de s'exprimer librement sur les atouts, les inconvénients et les attentes pour chaque lieu.

En voici un exemple pour le site n°1 « le parvis de la salle des fêtes et de la mairie, l'église.»

- + Rénovation de l'ancienne école très appréciée. Cela a amené de nouveaux usages sur ce lieu.
- Lieu propice aux manifestations festives : parvis de la mairie et de la salle des fêtes = espace facile à sécuriser lors de manifestations, accès facile à des prises électriques
- Esplanade enherbée devant l'église avec présence d'une table de pique-nique
- Parterres fleuris sur tout cet espace
- Présence de bancs ombragés
- Places de stationnement
- Trop grande proximité entre les bancs
- Butées de stationnement le long des places de la mairie peu visibles (danger)
- Présence de la bascule au centre de l'espace = danger pour les voitures qui quittent le stationnement en



- Rénover la salle des fêtes
- Libérer le parvis de la salle des fêtes du stationnement
- Préserver les arbres
- Restaurer la bascule et la sécuriser
- Installer une prise pour la charge des vélos électriques
- Restaurer les abords de l'église : le portail, le jardin derrière et l'ancien cimetière ; prévoir sa mise en lumière (avec capteur pour qu'il allume quand on en a besoin) ; réfléchir à l'accessibilité de cet espace pour les personnes à mobilité réduite

- marche arrière
- Stationnement sauvage (notamment sur la rue devant la mairie)
- Cyprès qui séparent les différents espaces = allergènes
- Boîtes aux lettres (cedex) dans le virage vieillissent mal (peu esthétiques)
- Accès à l'église non adapté aux PMR
- Escalier sud de l'église non éclairé (danger)
- Espace à l'arrière de l'église non entretenu

Trois grandes thématiques transversales ont pu être identifiées comme des axes majeurs d'intérêts ou de préoccupations.

• les cheminements piétons :

Un fort intérêt a été témoigné dans la poursuite de création de cheminement doux permettant aux piétons de pouvoir circuler dans le village tout en se préservant de la circulation automobile.

• la circulation :

En relation avec le point précédent, le sentiment d'insécurité vis à vis de la circulation routière est très prégnant dans le village et tout particulièrement au carrefour de l'école et de l'auberge. Une limitation de la vitesse incitative ou contraignante devra être mise en œuvre.

• le stationnement :

Encore la voiture, mais ici c'est à l'arrêt

que cela pose des problèmes. Il y a nécessité de créer et de mieux encadrer le stationnement dans le village afin que chacun puisse en bénéficier (habitants comme visiteurs) sans gêner les autres.

D'autres éléments seront à prendre en compte dans la réflexion car très appréciés. Ce sont **la présence du végétal et de l'eau, la conservation du patrimoine, et le mobilier et les équipements mise à disposition.**

Nous remercions chaque Combovinoises et Combovinois qui ont pu se libérer pour ce moment convivial et nous gardons à votre disposition le document complet de restitution qui peut être consulté en mairie ou envoyé par mail sur demande.

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et la création de Valence Romans Agglo, les 5 communes anciennement membres de la Communauté de Communes de la Rave avaient pu conserver leur ancien mode de financement de la gestion des déchets, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), alors que les 49 autres communes étaient à la TEOM.

La coexistence de la REOM et de la TEOM sur une même collectivité ne pouvant excéder 5 ans, la généralisation de la TEOM a donc pris effet au 1^{er} janvier 2022. La municipalité de Combovin regrette ce changement mais la loi nous y contraint. Si la loi ne nous y avait pas contraint, les 5 maires de l'ex-Rave auraient demandé le maintien de la redevance sur les 5 communes.

La TEOM est une composante de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et vient s'appliquer sur la valeur locative du bien. Et aurait dû être appliquée sur l'avis d'imposition de l'automne 2022. Le taux appliqué (délibération communautaire de VRA du 31 mars 2022) **s'élève à 8,25 % et s'applique sur toute l'agglo.**

Les collectivités qui gèrent ce service subissent en effet une très forte hausse de la TGAP sur le traitement des déchets, que le SYTRAD puis l'agglo cherchent à atténuer. L'effet regrettable de cette application est que les efforts des habitants qui désormais apportent leurs sacs sur les sites de tri et de dépôt des ordures ménagères de leur commune, ne sont pas récompensés, car ce nouveau fonctionnement ne fait pas baisser le coût comme chacun le souhaiterait mais ne permet

que de limiter la hausse.

Ce changement de financement de la gestion des déchets des 5 communes de l'ex-Rave s'est trouvé affecté d'une omission par les services de l'Etat. En effet, la TEOM 2022 n'a pas été recouvrée comme prévu sur l'appel de la taxe foncière d'octobre dernier. Ainsi, les contribuables de Barcelonne, Châteaudouble, Combovin, Montvendre et Peyrus ont reçu en mars 2023 un courrier de la DGFIP informant du montant de l'imposition supplémentaire.

IMPORTANT : suite à vos questionnements sur le paiement de la TEOM 2022 ou vos interrogations relatives à l'identification des biens concernés, l'inspecteur des finances publiques nous confirme la réception prochaine des avis d'imposition supplémentaire détaillant la liquidation de la taxe et apportant des compléments d'information. **Ne réglez qu'à réception de cet avis d'imposition.**

De plus à la réception de ce courrier, certains contribuables ont constaté que le plafonnement à 2 fois la valeur locative moyenne n'avait pas été respecté. A titre estimatif, les **plafonds de TEOM** par commune de l'ex-Rave sont les suivants : Barcelonne 417 € ; Châteaudouble 374 € ; Montvendre 362 € ; Peyrus 360 € ; Combovin 327 €. Si un contribuable a reçu un courrier avec une TEOM supérieure, nous vous recommandons une démarche auprès du service des impôts fonciers dès à présent.

LA BASCULE

Après la rénovation du bâtiment de l'ancienne école en mairie, il reste un petit bâtiment à restaurer : la bascule ! Ce petit bâti, avec son charme désuet, est emblématique de Combovin. Et même si la bascule est peu utilisée par tout un chacun, les Combovinois y sont attachés.

Il est vrai que les **endroits de pesage se font rares**. Dans les environs, on en dénombre trois : une station de pesage sur le site Airpark à l'aéroport de Chabeuil, un pont bascule au port de commerce de Valence et une station à la Valentinoise de pesage, SARL.

Il est donc important pour Combovin de garder en état ce lieu de pesage et de conserver et entretenir ce petit « monument ». Notre agent technique s'y attelle et d'ici peu, nous aurons une bascule rénovée, ce qui participera à l'embellissement com-



munal tout en gardant sa fonctionnalité.

VISITE SÉNATORIALE DU VENDREDI 3 MARS

En visite sur quelques communes du secteur, monsieur le Sénateur Bernard BUIS qui n'avait pas pu répondre à l'invitation lors de l'inauguration a tenu à se rendre en mairie de Combovin le 3 mars et prendre un temps d'un échange avec les élus municipaux.

Ces rencontres avec les parlementaires nous permettent d'aborder plus concrètement les problématiques des



habitants ou des acteurs du territoire dans l'exercice de leurs professions.

Nous avons abordé par exemple la prédation persistante qui soulève l'inquiétude pour le maintien des élevages à terme ou les moyens financiers limités de notre collectivité. De même, sur un registre de perspectives, nous avons témoigné du dynamisme du tissu associatif qui anime nos communes grâce à l'organisation d'événements tout au long de l'année.

Nous avons également rendu compte de la vie bien présente au cœur du village générée par l'équipe « aux berges des 3 ruisseaux », et par l'école.

Nous avons conclu avec les projets communaux que nous souhaiterions accomplir d'ici la fin du mandat.

DISPOSITIF TERRITORIAL « PRIORITERRES »

Pour le maintien de l'activité et le renouvellement des générations agricoles.

Ce dispositif, mis en place par Valence Romans Agglo, a vocation à soutenir toutes les initiatives permettant de garantir le maintien de l'activité et le renouvellement des générations agricoles.

Afin de produire et nourrir durablement les citoyens. Concrètement, ce dispositif rassemble des compétences plurielles avec de nombreux acteurs locaux.

Il s'articule autour de 4 axes prioritaires :

1. Assurer la promotion des métiers car des producteurs demain, c'est prioritaire ;

2. Disposer de ressources foncières alimentaires, car des terres préservées et accessibles, c'est prioritaire ;

3. Avoir accès à une boîte à outils installation-transmission car des outils pour s'installer, reprendre, c'est prioritaire.

4. Bénéficier d'un accompagnement à l'installation car s'ancrer durablement sur le territoire, c'est prioritaire.

CONTACT

Pôle Projet
Agricole et Alimentaire
04 75 70 68 94 / 06 72 07 47 83
Valence Romans Agglo
1 place Jacques Brel - Valence
valenceromansagglo.fr

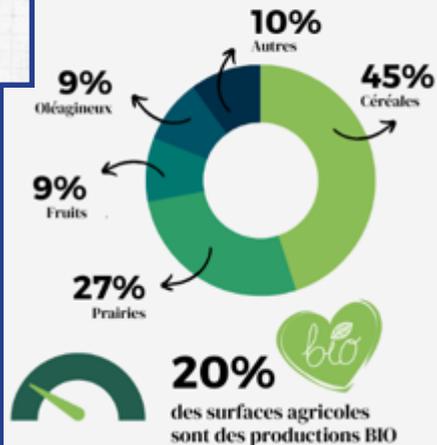
OBJECTIFS

- Accompagner les initiatives plurielles et les besoins concrets des agriculteurs cédants ou des porteurs de projet souhaitant s'installer
- Créer des synergies, créer des opportunités, des mises en relation et transmettre



Un territoire agricole

La production agricole s'étend sur **46 278 hectares**



CHARTRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS

Le projet d'un territoire

Depuis quatre ans le parc du Vercors a initié le renouvellement de sa charte, qui est en quelque sorte sa feuille de route pour les années à venir.

Après les différentes évaluations du ministère de la transition écologique et de la fédération des parcs au cours de l'année 2022, nous arrivons à la phase «enquête publique» qui va se dérouler **du 29 mars au 28 avril**. Chacun peut donner son avis sur cette nouvelle charte par les différents moyens mis à disposition (voir les affiches en mairie). Les observations du public pourront se faire en ligne ou lors de permanences dans diverses communes.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Les commissaires enquêteurs remettront leurs recommandations avant l'été et suite aux ajustements qui en découleront, les différentes collectivités (dont Combovin) devraient pouvoir se prononcer à l'automne pour son adoption.

Ensuite viendra la validation de la charte et de son périmètre par décret du premier ministre pour une entrée en application en 2024 pour une période de 15 ans (2024/2039).

Le projet partagé pour le territoire est formalisé par un contrat :

LA CHARTRE DU PARC qui dure 15 ans.

La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement ainsi que les mesures de mise en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur l'ensemble du Parc du Vercors par les différentes collectivités.

Les collectivités publiques adhérentes en sont les garantes au même titre que le syndicat mixte.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

DÉLIBÉRATION : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION A N°244, 245, 246 ET 250

Madame le Maire rappelle que les parcelles cadastrées section A n°244, 245, 246 sont des parcelles bâties de 165 ca situées 85 Grande Rue et la parcelle cadastrée section A n°250 est une parcelle non bâtie (jardin) de 2 a 25 ca à proximité de la maison.

Le prix de vente de ces biens est de 285 000 EUR. Le conseil municipal, par 10 voix pour, **DÉCIDE** de ne pas préempter sur la vente de ces biens.

le conseil municipal

DÉLIBÉRATION : CRÉATION DE POSTE D'AGENT NON TITULAIRE À TEMPS NON COMPLET

Madame le Maire rappelle que l'état des lieux d'entrée et de sortie lors de la location de la salle des fêtes sont actuellement assurés par le Maire et les adjoints. En effet, en raison de la crise sanitaire, de nombreuses locations ou mises à disposition n'ont pu avoir lieu. Les élus ont souhaité faire l'économie du poste en assurant eux-mêmes la charge des états des lieux.

Aujourd'hui, le rythme des mises à disposition a repris un rythme d'avant COVID. Pour cette raison, Madame le Maire propose la création d'un emploi non permanent, en charge de la gestion de la location de la salle des fêtes. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an. La rémunération sera calculée par référence à l'échelon 10 du grade d'adjoint technique principale de 1^{ère} classe.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : FORFAIT NETTOYAGE POUR LA SALLE DES FÊTE

Madame le Maire rappelle que lors des locations de la salle des fêtes aux associations, ces dernières ont fait la demande que la commune puisse proposer un forfait ménage contre rémunération de cette prestation.

Madame le Maire propose que cette prestation soit effectuée de préférence en régie, éventuellement le nouveau régisseur de salle et propose un forfait lavage sol nu et balayé, finition cuisine et sanitaires au prix de 100 €, signé lors de la convention.

A noter que le tarif de 100 € sera à réévaluer après utilisation.

Le régisseur de salle devra informer les locataires sur le tri des poubelles, les lieux de stationnement et les contraintes particulières.

Délibération approuvée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LOCAL À L'AVENIR COMBOVINOIS

Madame le Maire rappelle la délibération du 9 février 2017 l'autorisant à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit du local à l'association l'Avenir Combovinois.

La convention signée le 11 mai 2017, renouvelable tous les ans pour une période ne pouvant excéder 6 ans, arrive à son terme et doit donc être renouvelée.

Pour information, il est précisé que la valeur locative des biens mis à disposition est évaluée à 100 € mensuel, soit 1200 €/An.

Aussi, Madame le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition du local à l'Avenir Combovinois et en donne lecture.

Délibération approuvée par 9 voix pour et 1 abstention.

DÉLIBÉRATION : APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

Au regard des attentes de l'État concernant le déploiement des espaces Frances Services, il est envisagé de faire labelliser ces services proposés par certaines médiathèques de Valence Romans Agglo : La Monnaie à Romans-sur-Isère, La Passerelle à Bourg-lès-Valence et Latour Maubourg, Fontbarlettes et Le Plan à Valence. Il s'agira d'une labellisation « France Services multisites ». **Les permanences d'aides aux démarches administratives existantes sur les autres médiathèques seront maintenues (ex : Chabeuil).**

Ces permanences permettent aux usagers d'accéder à une aide personnalisée sur leurs démarches administratives en ligne (création d'adresse mail, création de compte, demandes d'actes d'état civil, demande ou renouvellement de carte d'identité, passeport, accès au compte Caf, Pole emploi...).

Délibération approuvée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ESTER EN JUSTICE PAR L'INTERMÉDIAIRE DU CABINET FAYOL & AVOCATS

Madame le Maire rappelle **le litige quant à l'interprétation du testament de Monsieur Pierre BIENVENU qui oppose la commune et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), service des domaines.**

Aussi, Madame le Maire a sollicité le cabinet FAYOL & associés afin de défendre les intérêts de la commune.

Considérant qu'il est du devoir de la commune de défendre ses intérêts et de faire respecter les volontés de Monsieur Pierre BIENVENU.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire :

- de défendre les intérêts de la commune,
- de saisir le tribunal judiciaire et plus globalement toutes les juridictions administratives et civiles,
- de se faire assister d'un conseil extérieur.

SÉANCE DU 2 MARS 2023

DÉLIBÉRATION : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Madame Véronique Baudouin, Adjointe aux Finances : expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022 et fait part de ses propositions d'affectation des résultats,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT qui précise que le maire doit se retirer au moment du vote, le Maire quitte la séance et l'assemblée siège sous la présidence de Marie Christine CHATEAU, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour :

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

BUDGET G ^{AL} COMMUNE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultats reportés	67 397,25 €	20 752,50 €
Dépenses	338 492,56 €	243 267,32 €
Recettes	259 240,63 €	270 720,94 €
Résultats de clôture	-11 854,68 €	48 206,12 €

DÉCIDE d' affecter au compte au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) la somme de 17 520.29 € et au compte 1068 (recette d'investissement) la somme de 30 685.83 € (10 000 € + 20 685.83 € pour couvrir le besoin de financement).

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER UN ACTE AUTHENTIQUE POUR L'ACQUISITION DE PARCELLE

Madame le maire rappelle ses différents échanges avec les conjoints PANAYE concernant l'acquisition des parcelles A 249 (138 m²) et 707 (2 441 m²) situées sur l'OAP n°1 du PLU de la commune. Lesdites parcelles sont grevées d'une servitude de passage.

Madame le Maire informe que la négociation a abouti à un montant de 35 000 € pour l'ensemble des 2 parcelles. Les conjoints PANAYE ont également demandé que le futur espace public porte le nom de leur grand-père Monsieur Émile PHILIPPE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous documents afférents à ce projet.

DÉLIBÉRATION : VOTE DU PRÊT RELAI POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES A 249 ET 707

Madame Véronique Baudouin, Adjointe aux Finances

- indique qu'afin de pouvoir financer l'acquisition des terrains A 249 et 707, la commune doit contracter un prêt relai de 20 000 €.
- donne lecture de la proposition de la Caisse d'Épargne, seule banque ayant répondu favorablement pour nous établir une offre : montant du prêt : 20 000 €, durée du prêt : 18 mois à compter de la date de point de départ de l'amortissement (fixée à 6 mois après la date de signature du contrat)
Taux d'intérêt fixe : 3.18 % Commission d'engagement : 500 €

le conseil municipal

Délibération approuvée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION : ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Au regret de l'équipe municipale, la préfecture nous a transmis l'arrêté préfectoral portant démission d'office de monsieur Sébastien Delarbre de sa fonction d'adjoint et de conseiller municipal, effective à compter du 15 février 2023.

En effet, depuis janvier 2023, Monsieur Delarbre exerce une activité professionnelle à responsabilité et conformément au 8° de l'article L231 du code électoral, cette fonction constitue une cause d'inéligibilité à son mandat de conseiller municipal.

Madame le Maire remercie particulièrement Sébastien Delarbre pour son accompagnement sur une grande diversité de missions et d'évènements pendant ces 9 années en tant qu'adjoint.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier amical et explicatif de Sébastien Delarbre à l'attention de l'équipe municipale.

Aussi, lorsqu'un adjoint démissionne, le conseil municipal doit le remplacer dans un délai de 15 jours.

Madame le Maire propose de procéder à l'élection d'un adjoint sans élections complémentaires préalables.

Madame le Maire présente la candidature de Madame Magali Chazalet. L'élue s'est vu confier les affaires scolaires depuis le début du mandat : elle représente la commune sur l'ensemble des réunions avec les enseignants, les conseils d'écoles, les communes du RPI, ou encore l'association l'Auberge de l'école ou l'ALSH. En outre, Madame Chazalet assure l'accompagnement des 3 agents des écoles avec des temps de rencontre mensuels et enfin le suivi de la commission sociale / petite enfance sur Valence Romans Agglo.

Madame Magali Chazalet obtient la majorité absolue (8 voix pour, 1 blanc, 1 nul).

DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU SUD VALENTINOIS

Madame le Maire rappelle que Monsieur Sébastien DELARBRE était délégué titulaire pour représenter la commune au Comité Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois, il convient de désigner un nouveau délégué pour le remplacer.

Monsieur Laurent More est désigné délégué titulaire et Monsieur Yves Chazalet délégué suppléant.

L'ÉCOLE DE COMBOVIN

L'école de Combovin a répondu au projet « **30 minutes d'activité physique quotidienne** ». Notre dossier a été retenu et avons reçu une malle contenant du matériel sportif varié. Les élèves sont ravis de l'utiliser à chaque récréation. Certains créent un parcours d'obstacles, d'autres jouent au ballon, à la corde à sauter...



Chaque classe de l'école a un projet sur l'**Education au Développement Durable**, entièrement financé par Valence Romans Agglo.



Observation de différentes abeilles d'une colonie

Au mois de janvier, les CE1/CE2 ont reçu monsieur Nicolas Dallet apiculteur. Les élèves ont découvert l'abeille domestique, son rôle dans l'écosystème, les différents produits de la ruche,...



Réalisation de 4 petites abeilles en cire



Au mois de mars, la classe de CP/CE1 est allée au bord de la Véore observer les animaux et identifier



différents végétaux trouvés au bord de la rivière.

LES PETITES MAINS DU RPI



Les Petites Mains ont clos les festivités hivernales par le retour du **loto des écoles**. Retour visiblement attendu car c'est dans une salle comble et une ambiance positive que les parties et les beaux lots se sont succédés. L'association a été ravie de l'enthousiasme porté à cette manifestation.

Place maintenant au printemps et à ses événements de saison !

La **grande mascarade** a ouvert le bal le 17 mars avec une journée déguisée à l'école, suivie de sa soirée masquée à la salle des fêtes de Combovin.

Le dimanche 23 avril aura lieu un

vide-grenier à la salle des fêtes de Combovin où livres, jeux, bibelots et autres petits trésors endormis dans nos maisons pourront être chinés.

Puis rendez-vous au marché de Peyrus pour la **vente de plants potagers et floraux** le 13 mai avant de participer à la **course de caisses à savon** le 28 mai à Combovin.

CLUB DE L'AMITIÉ



La nouvelle année tient ses promesses, un **repas de fin d'année** avec le club de Châteaudouble a eu lieu au restaurant Le Remotis à Valence le 8 décembre 2022. Le **repas choucroute**, le samedi 21 janvier 2023 dans la salle des fêtes de Combovin, a eu grand succès, les convives ont passé une excellente journée.

Enfin, le vendredi 23 juin à Châteaudouble, la traditionnelle **fête des écoles** ponctuera cette année scolaire.

Les Petites Mains espèrent vous retrouver toujours aussi nombreux et enthousiastes pour passer de bons moments ensemble au profit de nos petits écoliers !

Il en fut de même pour le **repas chevreuil** ouvert aux Combovinois, le dimanche 12 mars.

Nous espérons réaliser les **projets prévus**, pour rappel : sorties au restaurant, renouer avec les voyages, faire des visites dans les sites touristiques locaux, vide grenier... Nous restons ouverts à d'autres propositions. L'idée d'un loto a été évoquée ! Nous vous informerons au plus tôt du calendrier des événements.

Nous vous rappelons la réunion hebdomadaire **les jeudis à 14h30 à la Mairie** dans la salle du conseil, autour de jeux de société.

L'AVENIR COMBOVINOIS

La première manifestation de 2023 de l'avenir combovinois s'est déroulée sans accrocs. Après un samedi ensoleillé passé à façonner **les caillettes et les boudins** avec une belle équipe d'une vingtaine de personnes motivées, la vente du dimanche matin s'est très bien passée. Les 530 caillettes



ACCA

Bonjour à toutes et tous,

Comme tous les ans à cette période, la **saison de chasse est terminée**. Ce n'est pas pour autant que nous cessons nos activités autour de la chasse et au sein du village

En effet, les mois de mars et avril, nous organisons des **journées de travaux** qui consistent à entretenir les sentiers, les postes, et la mise en place de miradors qui contribuent à améliorer la sécurité de tous.

Cette année, l'ACCA participera à l'organisation de plusieurs manifestations dans le village, avec les associations : Jé un garage, La Casa Matta, l'Avenir Combovinois, La Raye en Transition, les Petites Mains. Le prochain rendez-vous concerne la deuxième édition



et les dizaines de mètres de boudins ont tous été vendus.

Nous vous attendons nombreux le 30 avril prochain pour venir **chanter « Lou mai »** avec nous de porte en porte afin de récolter des œufs qui seront ensuite partagés sous forme d'omelettes au cours d'un repas le samedi soir suivant.

d'une course de caisse à savon qui aura lieu le **dimanche 28 mai 2023**.

À l'occasion de la **fête de la Sainte Marguerite**, nous participerons à l'organisation des concours de boules du samedi et du dimanche après-midi, en partenariat avec l'Avenir Combovinois et la Société de chasse de La Chauméane.

Idem le **week-end du 15 août** concours de boules le samedi et le dimanche après-midi.

Au plaisir de vous retrouver sur ces rendez-vous festifs.

CALENDRIER

Du 29 mars au 28 avril :

Enquête publique : nouvelle charte du Parc Naturel du Vercors

Jeudi 6 avril à partir de 19h :

Café citoyen - 3 Ruisseaux

Jeudi 13 avril à partir de 19h :

Soirée jeux - 3 Ruisseaux

Jeudi 20 avril à partir de 19h :

Scène ouverte, inscriptions nécessaires - 3 Ruisseaux

Dimanche 23 avril de 10h à 17h : Vide grenier - Salle des fêtes de Combovin

Jeudi 27 avril à partir de 20h :

«Un p'tit bal tango» - 3 Ruisseaux

Dimanche 30 avril :

Porte à porte chants «lou mai»

Lundi 1^{er} mai à partir de 11h : Repas citoyen partagé, festif et convivial - place L. Faure

Samedi 6 mai à 19h30 : Omelette - Salle des fêtes de Combovin

Lundi 8 mai à 11h : Commémoration Armistice 1945 - RDV place L. Faure

Samedi 13 mai matin :

Vente plants potagers et floraux - Marché de Peyrus - Petites mains du RPI

Dimanche 28 mai :

Course de caisses à savon

Jeudi 22 juin à 18h : Commémoration du bombardement de Combovin - Mémorial des Grioles puis devant le monument aux morts (cimetière)

Vendredi 23 juin : Fête des écoles - Châteaudouble

DÉCHÈTERIE MONVENDRE

Lundi, mercredi et vendredi :

10h – 12h et 15h – 18h

Mardi et jeudi : 15h – 18h

Samedi : 9h – 17h

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les couleurs de Combovin sont le bleu et le jaune

COMMUNICATION

• Installez l'application

PANNEAUPOCKET ou consultez <https://app.panneaupocket.com/>

• Inscrivez-vous sur la liste de diffusion mail Communication Combovin en faisant la demande par mail à communication@commune-combovin.fr

MAIRIE

95 rue du 22 juin 1944 - 26120 COMBOVIN

Tel : 04 75 59 82 71

Mail : mairie@commune-combovin.fr

Secrétariat ouvert au public :

Lundi et jeudi : 8h00 – 12h00

Mardi et vendredi : 13h30 – 17h00

Si vous êtes nouveaux résidents, merci de nous contacter ou de vous présenter à la mairie

VALENCE ROMANS AGGLO

1 Place Jacques Brel - 26000 VALENCE

Tel : 04 75 81 30 30

Mail : accueil@valenceromansagglo.fr

www.valenceromansagglo.fr